

Règlement de la Bagenelle Ski Alpi.

La Bagenelle Ski Alpi est une manifestation dédiée au ski de randonnée qui se déroulera sur une partie du domaine skiable des Bagenelles en nocturne le samedi 28 janvier 2023.

Elle est scindée en **2 événements**.

1 : Une randonnée découverte, balisée, non chronométrée, non accompagnée, sur un dénivelé positif d'environ 200M empruntant les pistes de ski alpin des Bagenelles. Départ groupé à 18H10

2 : Une compétition de ski alpinisme organisée par le ski club Sainte Marie aux Mines d'un dénivelé positif d'environ 600 M à partir de la catégorie U16 empruntant les pistes de ski alpin des Bagenelles. Départ groupé à 18H00

Règlement de la randonnée.

La randonnée est ouverte à tous (autorisation parentale pour les mineurs) et accessible techniquement à une personne sachant descendre une piste de rouge. Le participant atteste qu'il est assuré en responsabilité civile.

Matériel obligatoire :

- Vêtements adaptés à la pratique du ski de randonnée.
- Matériel de ski de randonnée.
- Lampe frontale
- Casque de ski à la norme CE EN 1077
- Assurance couvrant les secours en montagne.
- Téléphone portable pour joindre les secours.

Prix :

20€ avec un repas en fin de randonnée : Soupe, collet fumé, tarte.

Règlement de la course.

Course ouverte aux licenciés FFME, CAF et non licenciés munis d'un certificat médical ainsi que d'une assurance journalière souscrite au moment de l'inscription (6 euros). Autorisation parentale pour les mineurs. Le participant atteste qu'il est assuré en responsabilité civile.

Dénivelé : environ 600M D+ sur trois tours.

Prix :

20€ avec un repas en fin de course : Soupe, collet fumé, tarte.

Matériel obligatoire :

Une Paire de skis ayant des bords métalliques sur au moins 90% de leur longueur, et avec une largeur minimale d'au moins 80mm en spatule, 60 mm sous la chaussure et 70mm en talon ; la taille

des skis est d'au moins 160 cm pour les hommes (toutes catégories) et 150 cm pour les femmes (toutes catégories). Les skis sont mesurés selon la méthode du « rolling ».

Fixations permettant le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente. Elles peuvent être équipée, ou non, d'une lanière de sécurité. Le système de fixation doit avoir un système de déclenchement de sécurité latéral et frontal (Les chaussures sont complètement séparées des skis). Le déclenchement latéral (partie avant) doit pouvoir être verrouillable manuellement (sans usage d'outils). Si une fixation est certifiée TÜV, le mécanisme de verrouillage n'est pas nécessaire.

Poids minimum pour ski + fixation : - Hommes 750 grammes, soit 1500 grammes la paire -
Femmes 700 grammes, soit 1400 grammes la paire

Chaussures : La coque : doit couvrir les chevilles et avoir des semelles crantées en caoutchouc. La semelle doit couvrir 100 % de la surface de la chaussure et la profondeur minimale des crans est de 4 mm. Il doit y avoir au minimum 8 crans sous le talon et 15 crans sur la partie avant de la semelle, avec une surface minimale par cran de 1cm². La chaussure doit avoir au moins 2 boucles de fermeture indépendantes. Les chaussures doivent permettre l'utilisation de crampons métalliques. Les fixations et les chaussures de skis de fond ou équivalents sont formellement interdites. Les chaussures modifiées par un second fabricant ne sont permises qu'en cas d'accord en bonne et due forme entre les deux fabricants, spécifié dans la notice explicative délivrée avec la partie modifiée. Les chaussures entièrement en carbone (ou assimilé) sont interdites pour les catégories U18, U16 et U14. La liste des modèles concernés est fixée par l'ISMF.

Poids minimum pour chaussures (coque et - Hommes : 500 grammes par chaussure. - Femmes : 450 grammes par chaussure.

Paire de bâtons de ski (carbone ou autre matériau) ayant un diamètre maximum de 25 mm, et avec des rondelles non-métalliques.

Peaux. Les peaux anti-recul dont les poils proviennent d'animaux sauvages sont strictement interdites. Les peaux doivent couvrir au moins 40% de la surface de la semelle du ski en contact avec la neige. L'utilisation d'adhésif sur les peaux est interdite pour des raisons de protection de l'environnement. L'organisateur peut définir et imposer un nombre de peaux anti recul supplémentaire.

Vêtements haut de corps : Deux couches à la taille du compétiteur : -

-1 couche de corps à manches longues ou courtes en fonction du choix du compétiteur sauf si le jury impose un type de vêtement.

-1 combinaison de ski à manches longues ou une deuxième couche manches longues -

Vêtements bas de corps : Une couche à jambes longues et à la taille du compétiteur

- 1 combinaison de ski ou un pantalon.

Paire de gants couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée pendant toute la durée de la course

Lampe Frontale.

Casque conforme aux exigences de la norme CE EN 1077 class B. Le casque est porté toute la course.

Licence fédérale ou pièce d'Identité à tout moment, obligatoirement portée par l'athlète dans sa combinaison.

Contrôle du matériel

Le matériel sera contrôlé à l'arrivée ou sur n'importe quel point de l'itinéraire (le jury note ce qui est vu lors du passage du compétiteur). En cas de problème sur un matériel de sécurité, le coureur pourra être arrêté. Le coureur est responsable de son matériel. En cas de doute, il pourra faire valider son matériel par le président de jury ou l'arbitre de course, à la fin du briefing de course ou lors de la remise des dossards. Le président du jury se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.

Balisage : Piquets avec bande réfléchissante.

Dépassement : Un compétiteur rattrapé doit impérativement et immédiatement quitter les traces de la course en faveur du compétiteur qui crie « TRACE »

Zone de transition : Les compétiteurs dans la zone de transition doivent réaliser toutes les manipulations de transition requises pour le changement de mode de déplacement, entre les lignes d'entrée et de sortie de la zone. Pendant les manipulations de transition, les skis ne peuvent pas toucher ou dépasser les lignes d'entrée ou de sortie de la zone. Les manipulations de transition ne peuvent pas être réalisées à l'extérieur de la zone, à l'exception du verrouillage arrière de la fixation qui peut être réalisé n'importe où. Les compétiteurs doivent rester à la même place du début à la fin des manipulations de transition. Avant de commencer les manipulations de transition, les bâtons de ski doivent être posés sur la neige ou au sol, à proximité et parallèlement au compétiteur. Les bâtons ne peuvent être repris en main avant la réalisation complète de toutes les manipulations de transition. Cela s'applique lorsque le compétiteur met ou enlève ses peaux ou ses crampons, range ou sort les peaux ou les crampons, met ou retire les skis du sac à dos

Abandon : Un compétiteur en difficulté peut abandonner la course de son propre chef ou être retiré de la course sur décision du directeur de course ou d'un médecin. L'abandon ou le retrait de la course doit s'effectuer à un point de contrôle ou de passage selon la procédure présentée à la réunion de course sauf en cas de situation extrême. L'abandon doit obligatoirement être signalé à un membre du Jury qui transmettra au président de Jury et au chronométreur. Pour les courses par équipe, si un des coéquipiers abandonne la course, l'autre coéquipier sera mis hors course également et suivra les instructions du directeur de course ou du président de jury ou de leurs représentants. En cas d'abandon ou de disqualification, le coureur doit obligatoirement s'assurer qu'il ne fait pas l'objet d'un contrôle anti-dopage, en rejoignant la ligne d'arrivée. Il devra s'y soumettre le cas échéant.

Respect de l'environnement : Tout compétiteur doit respecter l'environnement, y compris dans les zones de ravitaillement (pénalité). Si une poubelle est présente dans la zone de ravitaillement, les compétiteurs sont autorisés à déposer leurs détritiques dedans. L'abandon de déchet ou de matériel (même cassé), y compris dans les zones de changement est interdit.

Classement : Le classement de la course s'effectue par catégorie (U16, U18, senior et vétéran) et sexe (homme/femme). Le classement s'effectue selon le temps du parcours le cas échéant augmenté des pénalités.

Infractions, pénalités et réclamations : Selon les règles éditées par la FFME

L'inscription à l'événement atteste que le concurrent a pris connaissance du présent règlement et qu'il accepte son application.